

Le 4 juillet 2014

DECRET  
**Décret n° 2014-132 du 17 février 2014 portant suppression de commissions  
administratives à caractère consultatif**

NOR: PRMX1403387D

Version consolidée au 4 juillet 2014

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique,

Vu la Constitution, notamment son article 37, alinéa 2 ;

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code général des impôts ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 123-20 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée d'orientation des transports intérieurs ;

Vu la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole ;

Vu l'ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010 relative à la partie législative du code des transports ;

Vu le décret n° 60-703 du 15 juillet 1960 modifié portant organisation du compte spécial Prêts du fonds de développement économique et social ;

Vu le décret n° 93-236 du 22 février 1993 modifié portant création de la mission interministérielle d'inspection du logement social ;

Vu le décret n° 94-134 du 9 février 1994 portant création du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ;

Vu le décret n° 99-416 du 26 mai 1999 modifié portant suppression de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation et création de la commission économique de la nation ;

Vu le décret n° 2002-631 du 25 avril 2002 modifié relatif à la qualification des exploitations agricoles au titre de l'agriculture raisonnée ;

Vu le décret n° 2002-647 du 29 avril 2002 modifié relatif à la composition, aux attributions et à l'organisation du Conseil supérieur de la marine marchande ;

Vu le décret n° 2007-937 du 15 mai 2007 relatif à la sûreté des navires ;

Vu le décret n° 2008-601 du 24 juin 2008 portant définition des caractéristiques de la signalétique prévue par l'article 32 de la loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs et portant désignation de l'autorité administrative compétente pour prendre les mesures prévues à l'article 33 de la même loi ;

Vu le décret n° 2008-1475 du 30 décembre 2008 modifié pris pour l'application de certaines dispositions de l'article L. 750-1-1 du code de commerce ;

Vu le décret n° 2009-720 du 17 juin 2009 relatif à la commission du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés ;

Vu le décret n° 2010-1425 du 18 novembre 2010 relatif au fonctionnement et à la gestion du fonds de continuité territoriale prévu à l'article 50 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer ;

Vu le décret n° 2011-193 du 21 février 2011 portant création d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;

Vu le décret n° 2012-228 du 16 février 2012 relatif au fonds d'investissement pour la biodiversité et la restauration écologique ;

Vu la décision n° 2013-241 L du Conseil constitutionnel en date du 5 novembre 2013 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

## **Chapitre Ier : Instances supprimées**

### **Article 1**

Comité chargé de préfigurer la création d'un registre national des crédits aux particuliers.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°2010-827 du 20 juillet 2010

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 5, Art. 6, Art. 7

### **Article 2**

Comité consultatif du fonds d'investissement pour la biodiversité et la restauration écologique.

A modifié les dispositions suivantes :

- Décret n°2012-228 du 16 février 2012

Art. 1

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°2012-228 du 16 février 2012

Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 5, Art. 6, Art. 7

### **Article 3**

Comité consultatif pour l'habilitation des organismes prodiguant des stages de formation à la lutte contre la pollution.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°98-431 du 28 mai 1998

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4

#### **Article 4**

Comité d'éthique du ministère des affaires étrangères.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°2007-1849 du 26 décembre 2007

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 5, Art. 6, Art. 7

- Décret n°2012-1461 du 26 décembre 2012

Art. 1, Art. 3

#### **Article 5**

Comité de mobilisation industrielle.

A modifié les dispositions suivantes :

- Code de la défense.

Art. D1337-14, Art. D1337-16

A abrogé les dispositions suivantes :

- Code de la défense.

Art. D1337-17

#### **Article 6**

Comité national des secteurs d'importance vitale.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Code de la défense.

Sct. Sous-section 1 : Comité national des secteurs d'activité d'importance vitale,

Art. R1332-7, Art. R1332-8, Art. R1332-9

### **Article 7**

Comité d'orientation auprès de l'Agence de gestion du réseau international des finances.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°2008-1102 du 28 octobre 2008

Art. 1, Art. 2, Art. 3

### **Article 8**

Comité d'orientation de l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°2007-905 du 15 mai 2007

Art. 1, Art. 2

### **Article 9**

Comité d'orientation du plan urbanisme construction architecture.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Arrêté du 23 avril 1998

Art. 2

### **Article 10**

Comité de suivi du fonds de continuité territoriale confié à l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°2010-1425 du 18 novembre 2010

Art. 4

### **Article 11**

Commission consultative défense-météorologie.

L'arrêté du 15 janvier 2008 relatif à la commission consultative défense-météorologie est abrogé.

### **Article 12**

Commission du contrôle de qualité des analyses de biologie médicale.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Code de la santé publique

Art. D6213-12, Art. D6213-13, Art. D6213-14, Sct. Sous-section 1 : Dispositions générales., Sct. Sous-section 2 : Commission du contrôle de qualité.

A modifié les dispositions suivantes :

- Code de la santé publique

Art. D6213-9, Art. D6213-15, Art. D6213-16, Art. D6213-17, Art. D6213-8, Art. D6213-10, Art. D6213-11, Art. D6213-18, Art. D6213-19

### **Article 13**

Commission d'examen du plan national d'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Arrêté du 10 février 2009

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 5

### **Article 14**

Commission d'expertise pour la reconnaissance du programme des classes préparatoires " biologie, physique, chimie et sciences de la Terre " dans le cursus

vétérinaire.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°2012-532 du 19 avril 2012

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 5, Art. 7

### **Article 15**

Commission d'homologation des systèmes de signalétique.

A modifié les dispositions suivantes :

- Décret n°2008-601 du 24 juin 2008

Art. 2

### **Article 16**

Commission nationale de l'admission exceptionnelle au séjour. - Commission nationale des compétences et des talents.

A modifié les dispositions suivantes :

- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Art. R315-6

A abrogé les dispositions suivantes :

- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Art. R313-33, Art. R315-1, Art. R315-2, Art. R315-3

### **Article 17**

Commission nationale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°2002-631 du 25 avril 2002

Art. 12, Art. 13, Art. 14, Art. 15

A modifié les dispositions suivantes :

- Décret n°2002-631 du 25 avril 2002

Art. 3, Art. 17, Art. 20, Art. 22, Art. 23, Art. 25, Art. 26

### **Article 18**

Commission nationale de concertation sur les risques miniers.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°2007-403 du 22 mars 2007

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 5, Art. 6

### **Article 19**

Commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire.

A modifié les dispositions suivantes :

- Arrêté du 18 janvier 2007

Art. 16

A abrogé les dispositions suivantes :

- Arrêté du 3 juin 2010

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 5

A modifié les dispositions suivantes :

- Arrêté du 18 janvier 2007

Art. 15, Art. 16

### **Article 20**

Commission permanente de la modernisation des services publics auprès du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°99-691 du 30 juillet 1999

Art. 1, Sct. TITRE Ier : Compétence., Art. 2, Sct. TITRE II : Composition., Art. 3, Sct. TITRE III : Fonctionnement., Art. 4, Art. 5, Art. 6, Art. 7, Art. 8

### **Article 21**

Commission du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°2009-720 du 17 juin 2009

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4

### **Article 22**

Commission relative à la copropriété.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Arrêté du 4 août 1987

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 6, Art. 7, Art. 8

### **Article 23**

Commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'environnement.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Arrêté du 20 avril 2000

Art. 1, Art. 2, Art. 4, Art. 4-1, Art. 4-2, Art. 6, Art. 7

### **Article 24**

Commission des suites de la mission interministérielle d'inspection du logement social.

I. - A modifié les dispositions suivantes :

- Décret n°93-236 du 22 février 1993

Art. 8

A modifié les dispositions suivantes :

- Décret n°93-236 du 22 février 1993

Art. 8

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°93-236 du 22 février 1993

Art. 9

II. - Le présent article entre en vigueur le 1er janvier 2015.

### **Article 25**

Commission de sûreté des navires.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°2007-937 du 15 mai 2007

Art. 16, Art. 17

A modifié les dispositions suivantes :

- Décret n°2007-937 du 15 mai 2007

Art. 2, Art. 7, Art. 10

### **Article 26**

Conseil de la formation de l'Institut de formation de l'environnement (IFORE).

A modifié les dispositions suivantes :

- Arrêté du 9 juillet 2001

Art. 7

- Arrêté du 4 octobre 2001

Art. 8

A abrogé les dispositions suivantes :

- Arrêté du 4 octobre 2001

Art. 5, Art. 6, Art. 7

### **Article 27**

Conseil de modération et de prévention.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Loi n°2006-11 du 5 janvier 2006

Art. 69

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°2006-159 du 14 février 2006

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 5, Art. 6, Art. 7, Art. 8

A abrogé les dispositions suivantes :

- Arrêté du 10 avril 2009

Art. 1, Art. 2, Sct. Annexe, Art. Annexe

A modifié les dispositions suivantes :

- Arrêté du 2 août 2012

Art. Annexe I

### **Article 28**

Conseil national d'agrément.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Arrêté du 14 février 1997

Art. 4

A modifié les dispositions suivantes :

- Arrêté du 14 février 1997

Art. 7, Art. 8

### **Article 29**

Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Code de la santé publique

Art. L2312-2, Art. L2312-3, Art. R2312-1, Art. R2312-2, Art. R2312-3, Art. R2312-4, Art. R2312-5, Art. R2312-6, Art. R2312-7

### **Article 30**

Conseil supérieur des transports terrestres et de l'intermodalité.

A modifié les dispositions suivantes :

- Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982

Art. 48

- Ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010

Art. 9

- Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982

Art. 16

- Ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010

A modifié les dispositions suivantes :

- Décret n°2002-647 du 29 avril 2002

Art. 2

- Décret n°2011-833 du 12 juillet 2011

Art. 1

- Code de l'aviation civile

Art. D370-2, Art. D370-4

A abrogé les dispositions suivantes :

- Décret n°2012-253 du 21 février 2012

Art. 1, Sct. Chapitre Ier : Attributions du conseil, Art. 2, Art. 3, Sct. Chapitre II : Composition du conseil, Art. 4, Art. 5, Art. 6, Sct. Chapitre III : Fonctionnement du conseil, Art. 7, Art. 8, Art. 9, Art. 10, Art. 11, Art. 12, Sct. Chapitre IV : Dispositions diverses, Art. 14

## **Article 31**

Groupe d'experts et groupe de travail du rapport d'experts sur la prise en charge médicale des personnes infectées par le VIH.

L'arrêté du 29 octobre 2009 relatif au groupe d'experts sur la prise en charge médicale des personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) est abrogé.

## **Chapitre II : Dispositions diverses et finales**

### **Article 32**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°60-703 du 15 juillet 1960 - art. 3 (V)
- Modifie Code général des impôts, annexe 3, CGIAN3. - art. 344 K (V)

### **Article 33**

A modifié les dispositions suivantes :

- Abroge Code général des impôts, annexe 2, CGIAN2. - art. 384 A quater (Ab)
- Modifie Code général de la propriété des personnes publ... - art. R1111-3 (V)

### **Article 34**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°99-416 du 26 mai 1999 - art. 5 (V)

### **Article 35**

A modifié les dispositions suivantes :

- Abroge Décret n°2008-1475 du 30 décembre 2008 - CHAPITRE II : CONSEIL STRATEGIQUE DU COMMERCE D... (Ab)
- Abroge Décret n°2008-1475 du 30 décembre 2008 - art. 10 (Ab)

### **Article 36**

A modifié les dispositions suivantes :

- Abroge Décret n°2011-193 du 21 février 2011 - art. 10 (Ab)
- Modifie Décret n°2011-193 du 21 février 2011 - art. 9 (V)

### **Article 37**

I. — L'article 7 de l'arrêté du 9 juillet 2001 portant création de l'Institut de formation de l'environnement, modifié par l'article 26 du présent décret, peut être modifié par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

II. — Le II et le V de l'article 9 du décret du 21 février 2011 susvisé, modifiés par l'article 36 du présent décret, peuvent être modifiés par décret.

### **Article 38**

Le Premier ministre et la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 17 février 2014.

François Hollande

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
Jean-Marc Ayrault  
La ministre de la réforme de l'Etat,  
de la décentralisation  
et de la fonction publique,

Marylise Lebranchu